



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

CBA

10 mai 2024

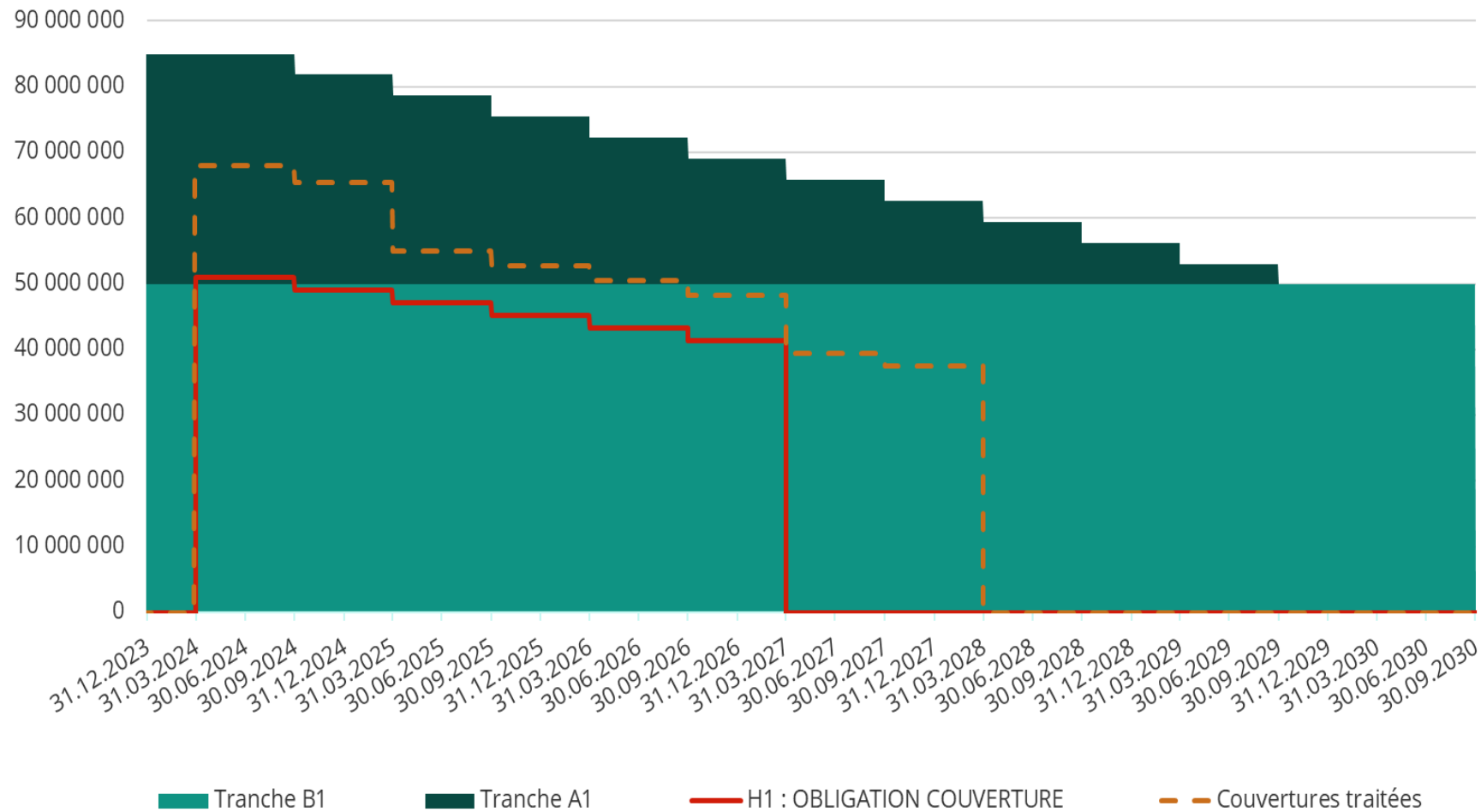


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

Résumé des décisions prises

- Nouvelles couvertures mises en place sur un horizon de 4 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Deux caps avec plafond (strike) à 2,50% ont été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelles couvertures



Couvertures traitées :

Achat de deux Caps 2,50% à 4 ans.

Répartition bancaire :

Crédit Agricole 50%, Banque Postale 50%.

Obligation de couverture

Financements :

Prêteurs : Palatine, CIC, Banque Postale, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence, BNP, CEP

Crédit d'Acquisition et de Refinancement :

Tranche A1 : €35'000'000, tiré le 12/10/2023, amort. linéaire semestriel, échéance 30/09/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,50%.

Tranche B1 : €50'000'000, tiré le 12/10/2023, amort. In fine, échéance 30/09/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 3,00%.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur A s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture **dans les 6 mois de la Date de Réalisation**, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur A contre une hausse **de l'EURIBOR 3 mois ou de l'EURIBOR 6 mois de plus de 1,00 %** par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts pour laquelle un taux EURIBOR a été fixé, pour une **durée minimum de 3 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à 60 % du Prêt d'Acquisition et de Refinancement**, étant précisé qu'en cas de remboursement anticipé partiel du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, à l'issue duquel le montant notionnel couvert par le(s) Contrat(s) de Couverture serait supérieur à 100% du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, l'Emprunteur A devra réduire, dans les meilleurs délais, le montant notionnel couvert par le(s) Contrat(s) de Couverture à due concurrence. → **12/04/2024**

Banques de couverture: Palatine, CEP, BNP, CA, CIC

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail des couvertures réalisées

Cap à prime lissée :

Banque : Crédit Agricole

Cours d'exercice : 2,50% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 02/05/2024

Date de début : 28/03/2024

Date de fin : 31/03/2028

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €34'000'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 31/03/2028 : **0,852%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€903,717**.

Cap à prime lissée :

Banque : Banque Postale

Cours d'exercice : 2,50% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 02/05/2024

Date de début : 28/03/2024

Date de fin : 31/03/2028

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : € 34'000'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 31/03/2028 : **0.846%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€897,353**.

Primes à payer

Couverture CA

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
26.03.2024	28.03.2024	28.06.2024	28.06.2024	34 000 000	74 029	-829 688
26.06.2024	28.06.2024	30.09.2024	30.09.2024	34 000 000	75 639	-754 049
26.09.2024	30.09.2024	31.12.2024	31.12.2024	32 720 000	71 242	-682 807
27.12.2024	31.12.2024	31.03.2025	31.03.2025	32 720 000	69 694	-613 113
27.03.2025	31.03.2025	30.06.2025	30.06.2025	27 510 000	59 247	-553 866
26.06.2025	30.06.2025	30.09.2025	30.09.2025	27 510 000	59 898	-493 967
26.09.2025	30.09.2025	31.12.2025	31.12.2025	26 390 000	57 460	-436 507
29.12.2025	31.12.2025	31.03.2026	31.03.2026	26 390 000	56 211	-380 297
27.03.2026	31.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	25 270 000	54 423	-325 873
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	25 270 000	55 021	-270 852
28.09.2026	30.09.2026	31.12.2026	31.12.2026	24 150 000	52 583	-218 270
29.12.2026	31.12.2026	31.03.2027	31.03.2027	24 150 000	51 440	-166 830
25.03.2027	31.03.2027	30.06.2027	30.06.2027	19 740 000	42 513	-124 317
28.06.2027	30.06.2027	30.09.2027	30.09.2027	19 740 000	42 981	-81 336
28.09.2027	30.09.2027	31.12.2027	31.12.2027	18 780 000	40 890	-40 446
29.12.2027	31.12.2027	31.03.2028	31.03.2028	18 780 000	40 446	0

Prime lissée

0.852%

Total à payer

903 717

Primes à payer

Couverture Banque Postale

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
26.03.2024	28.03.2024	28.06.2024	28.06.2024	34 000 000	73 508	-823 845
26.06.2024	28.06.2024	30.09.2024	30.09.2024	34 000 000	75 106	-748 739
26.09.2024	30.09.2024	31.12.2024	31.12.2024	32 720 000	70 741	-677 998
27.12.2024	31.12.2024	31.03.2025	31.03.2025	32 720 000	69 203	-608 795
27.03.2025	31.03.2025	30.06.2025	30.06.2025	27 510 000	58 830	-549 965
26.06.2025	30.06.2025	30.09.2025	30.09.2025	27 510 000	59 477	-490 488
26.09.2025	30.09.2025	31.12.2025	31.12.2025	26 390 000	57 055	-433 433
29.12.2025	31.12.2025	31.03.2026	31.03.2026	26 390 000	55 815	-377 618
27.03.2026	31.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	25 270 000	54 040	-323 579
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	25 270 000	54 634	-268 945
28.09.2026	30.09.2026	31.12.2026	31.12.2026	24 150 000	52 212	-216 733
29.12.2026	31.12.2026	31.03.2027	31.03.2027	24 150 000	51 077	-165 655
25.03.2027	31.03.2027	30.06.2027	30.06.2027	19 740 000	42 214	-123 441
28.06.2027	30.06.2027	30.09.2027	30.09.2027	19 740 000	42 678	-80 763
28.09.2027	30.09.2027	31.12.2027	31.12.2027	18 780 000	40 602	-40 161
29.12.2027	31.12.2027	31.03.2028	31.03.2028	18 780 000	40 161	0

Prime lissée

0.846%

Total à payer

897 353

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A1		Tranche B1		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Cap 2.5% CA	Cap 2.5% Banque Postale	Couvertures traitées
				Amort.	CRD	Amort.	CRD						
10.10.2023	12.10.2023	29.12.2023	29.12.2023	0	35 000 000	0	50 000 000	85 000 000		0	0	0	0
27.12.2023	29.12.2023	28.03.2024	28.03.2024	0	35 000 000	0	50 000 000	85 000 000		0	0	0	0
26.03.2024	28.03.2024	28.06.2024	28.06.2024	0	35 000 000	0	50 000 000	85 000 000	60%	51 000 000	34 000 000	34 000 000	68 000 000
26.06.2024	28.06.2024	30.09.2024	30.09.2024	0	35 000 000	0	50 000 000	85 000 000	60%	51 000 000	34 000 000	34 000 000	68 000 000
26.09.2024	30.09.2024	31.12.2024	31.12.2024	3 200 000	31 800 000	0	50 000 000	81 800 000	60%	49 080 000	32 720 000	32 720 000	65 440 000
27.12.2024	31.12.2024	31.03.2025	31.03.2025	0	31 800 000	0	50 000 000	81 800 000	60%	49 080 000	32 720 000	32 720 000	65 440 000
27.03.2025	31.03.2025	30.06.2025	30.06.2025	3 200 000	28 600 000	0	50 000 000	78 600 000	60%	47 160 000	27 510 000	27 510 000	55 020 000
26.06.2025	30.06.2025	30.09.2025	30.09.2025	0	28 600 000	0	50 000 000	78 600 000	60%	47 160 000	27 510 000	27 510 000	55 020 000
26.09.2025	30.09.2025	31.12.2025	31.12.2025	3 200 000	25 400 000	0	50 000 000	75 400 000	60%	45 240 000	26 390 000	26 390 000	52 780 000
29.12.2025	31.12.2025	31.03.2026	31.03.2026	0	25 400 000	0	50 000 000	75 400 000	60%	45 240 000	26 390 000	26 390 000	52 780 000
27.03.2026	31.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	3 200 000	22 200 000	0	50 000 000	72 200 000	60%	43 320 000	25 270 000	25 270 000	50 540 000
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	0	22 200 000	0	50 000 000	72 200 000	60%	43 320 000	25 270 000	25 270 000	50 540 000
28.09.2026	30.09.2026	31.12.2026	31.12.2026	3 200 000	19 000 000	0	50 000 000	69 000 000	60%	41 400 000	24 150 000	24 150 000	48 300 000
29.12.2026	31.12.2026	31.03.2027	31.03.2027	0	19 000 000	0	50 000 000	69 000 000	60%	41 400 000	24 150 000	24 150 000	48 300 000
25.03.2027	31.03.2027	30.06.2027	30.06.2027	3 200 000	15 800 000	0	50 000 000	65 800 000		0	19 740 000	19 740 000	39 480 000

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A1		Tranche B1		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Cap 2.5% CA	Cap 2.5% Banque Postale	Couvertures traitées
				Amort.	CRD	Amort.	CRD						
28.06.2027	30.06.2027	30.09.2027	30.09.2027	0	15 800 000	0	50 000 000	65 800 000		0	19 740 000	19 740 000	39 480 000
28.09.2027	30.09.2027	31.12.2027	31.12.2027	3 200 000	12 600 000	0	50 000 000	62 600 000		0	18 780 000	18 780 000	37 560 000
29.12.2027	31.12.2027	31.03.2028	31.03.2028	0	12 600 000	0	50 000 000	62 600 000		0	18 780 000	18 780 000	37 560 000
29.03.2028	31.03.2028	30.06.2028	30.06.2028	3 200 000	9 400 000	0	50 000 000	59 400 000		0	0	0	0
28.06.2028	30.06.2028	29.09.2028	29.09.2028	0	9 400 000	0	50 000 000	59 400 000		0	0	0	0
27.09.2028	29.09.2028	29.12.2028	29.12.2028	3 200 000	6 200 000	0	50 000 000	56 200 000		0	0	0	0
27.12.2028	29.12.2028	29.03.2029	29.03.2029	0	6 200 000	0	50 000 000	56 200 000		0	0	0	0
27.03.2029	29.03.2029	29.06.2029	29.06.2029	3 200 000	3 000 000	0	50 000 000	53 000 000		0	0	0	0
27.06.2029	29.06.2029	28.09.2029	28.09.2029	0	3 000 000	0	50 000 000	53 000 000		0	0	0	0
26.09.2029	28.09.2029	31.12.2029	31.12.2029	3 000 000	0	0	50 000 000	50 000 000		0	0	0	0
27.12.2029	31.12.2029	29.03.2030	29.03.2030	0	0	0	50 000 000	50 000 000		0	0	0	0
27.03.2030	29.03.2030	28.06.2030	28.06.2030	0	0	0	50 000 000	50 000 000		0	0	0	0
26.06.2030	28.06.2030	30.09.2030	30.09.2030	0	0	0	50 000 000	50 000 000		0	0	0	0
26.09.2030	30.09.2030	31.12.2030	31.12.2030	0	0	50 000 000	0	0		0	0	0	0
Période brisée													

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	10 579	10 579
-------------	--------	--------

	CA	Banque Postale	Total
Economies totales	59 388	65 752	125 140
Taux/Prix sans marge bancaire	857 320	857 320	1 714 640
Prix avec marge bancaire standard *	963 105	963 105	1 926 210
Marge bancaire standard (10 points de base) *	105 785	105 785	211 570
Prix final	903 717	897 353	1 801 070
Marge finale	46 397	40 033	86 430

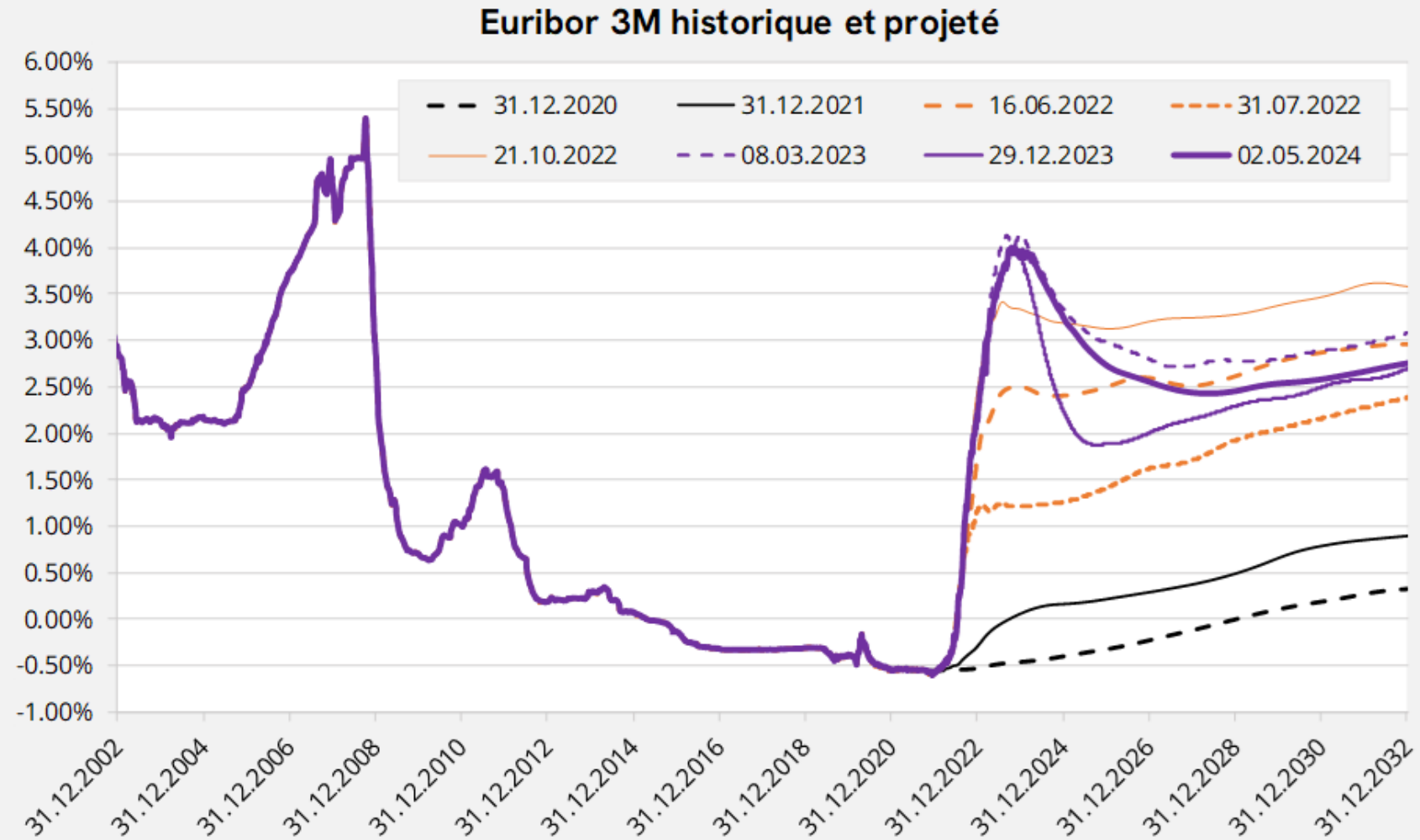
* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 10 à 15 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 10 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

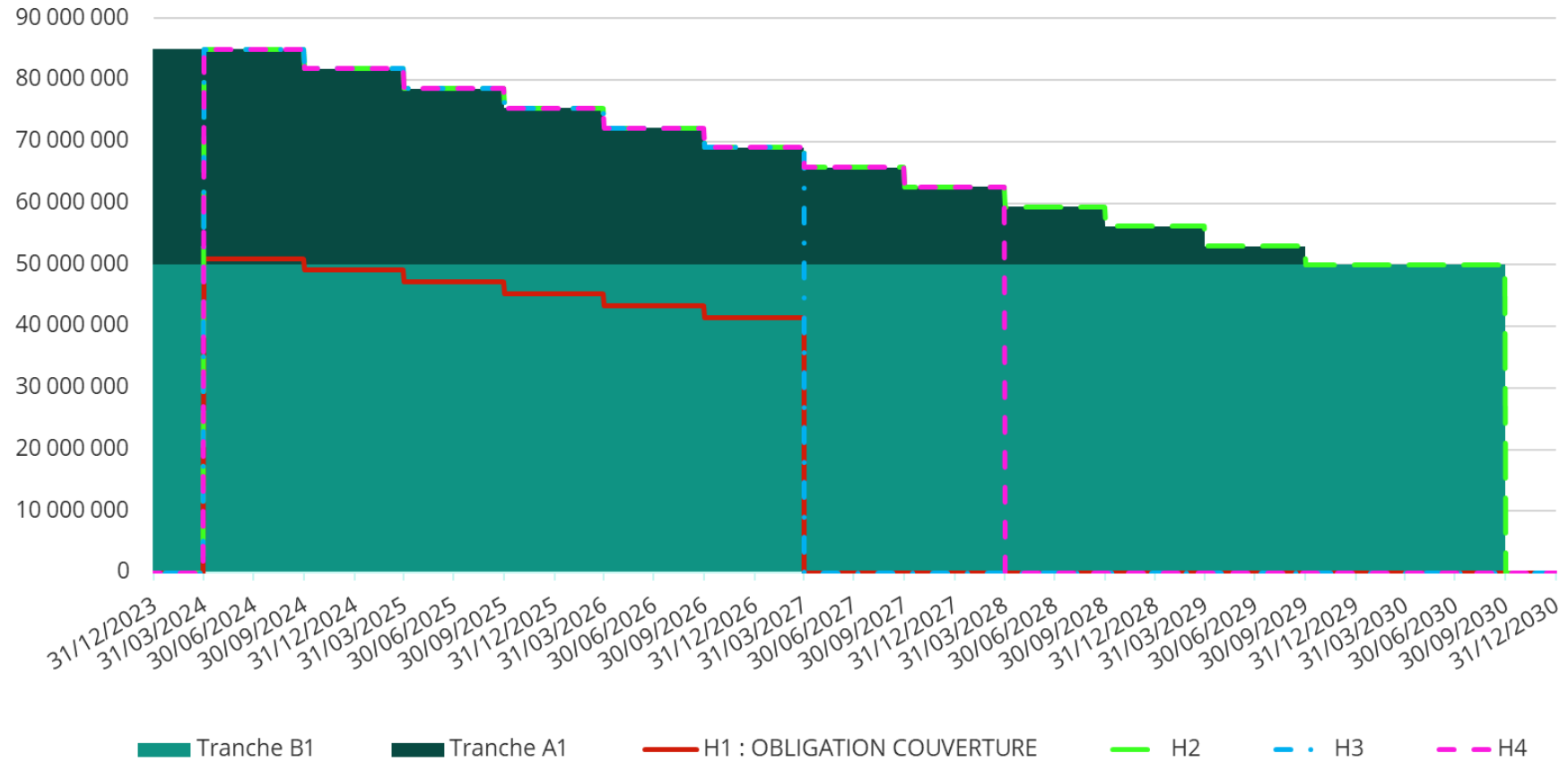
- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

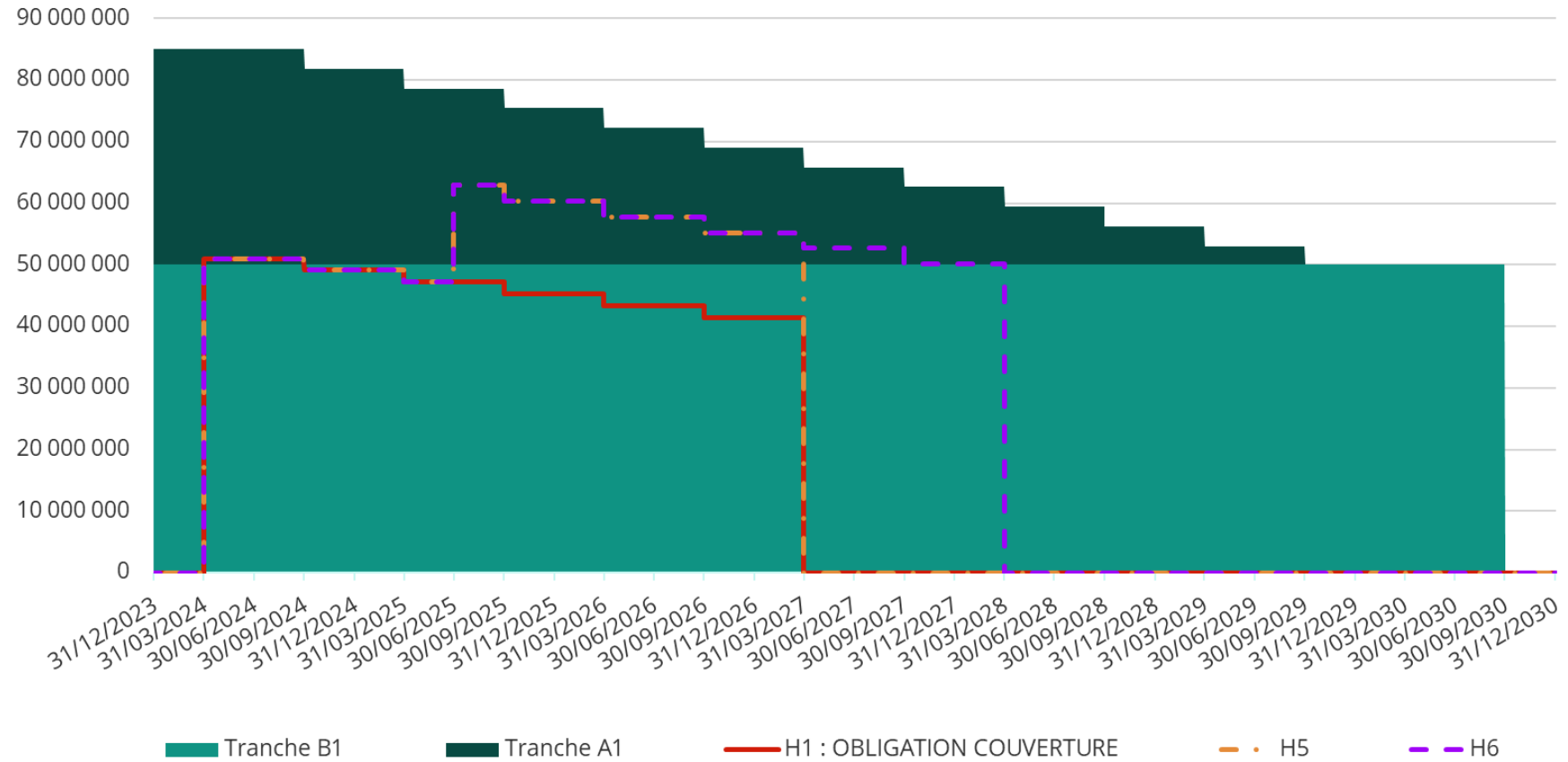
Données de marché (02/05/2024)



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2
Valeur 1bp en EUR	14 053	43 574
Swap sans Floor	2,60%	2,50%
Swap avec Floor	2,71%	2,66%
Cap 0% annualisé	2,71%	2,66%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Cap 0% :

- Ne permet pas de bénéficier d'une baisse des taux car ce produit, très cher actuellement, fige intégralement les taux d'intérêts
- Nécessite plus de lignes de risques dans les banques
- C'est un produit que nous recommandions lorsque les Euribor étaient négatifs ou proches de zéro

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

Marge bancaire
estimée en points de
base (BP) incluse dans
les prix : **7 bps**

*Couverture la moins
chère possible selon
l'obligation de
couverture adossée à
votre crédit

** Voir slide suivante

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	3 ans	6,5 ans	3 ans	4 ans	3 ans	4 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	51 000 000	85 000 000	85 000 000	85 000 000	51 000 000	51 000 000
Notionnel au 30/06/2025	47 160 000	78 600 000	78 600 000	78 600 000	62 880 000	62 880 000
Début de période	31/03/2024	31/03/2024	31/03/2024	31/03/2024	31/03/2024	31/03/2024
Fin de période	31/03/2027	30/09/2030	31/03/2027	31/03/2028	31/03/2027	31/03/2028
Valeur 1bp en EUR	14 053	43 574	23 422	29 949	16 649	21 871

Prime d'option lissée						
Cap 2,5% annualisé	0,68%	0,76%	0,68%	0,69%	0,66%	0,68%
Taux financement Max	3,18%	3,26%	3,18%	3,19%	3,16%	3,18%

Cap 3% annualisé	0,43%	0,54%	0,43%	0,46%	0,43%	0,46%
Taux financement Max	3,43%	3,54%	3,43%	3,46%	3,43%	3,46%

Cap 3,5% annualisé	0,26%	0,38%	0,26%	0,30%	0,27%	0,30%
Taux financement Max	3,76%	3,88%	3,76%	3,80%	3,77%	3,80%

Cap 5,416% annualisé*	0,11%	-	-	-	-	-
Taux financement Max	5,52%					

Floor 1% annualisé**	0,12%	0,20%	0,12%	0,15%	0,13%	0,16%
Taux financement Max	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

Prime des options en EUR						
Cap 2,5%	913 100	3 072 500	1 523 200	1 958 400	1 050 700	1 399 900
Cap 3%	581 900	2 180 400	970 500	1 301 800	679 200	944 600
Cap 3,5%	353 700	1 545 500	589 400	846 100	424 500	629 600
Cap 5,416%*	141 900	-	-	-	-	-
Floor 1%**	160 600	813 700	268 800	433 000	209 900	341 500

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

****Floor 1% : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H5 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	51 000 000	82 042	-968 658
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	51 000 000	83 825	-884 833
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	49 080 000	78 953	-805 879
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	49 080 000	77 237	-728 642
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	47 160 000	75 040	-653 602
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	62 880 000	101 153	-552 449
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	60 320 000	97 035	-455 415
29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	60 320 000	94 925	-360 489
27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	57 760 000	91 907	-268 583
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	57 760 000	92 917	-175 666
28/09/2026	30/09/2026	31/12/2026	31/12/2026	55 200 000	88 798	-86 868
29/12/2026	31/12/2026	31/03/2027	31/03/2027	55 200 000	86 868	0

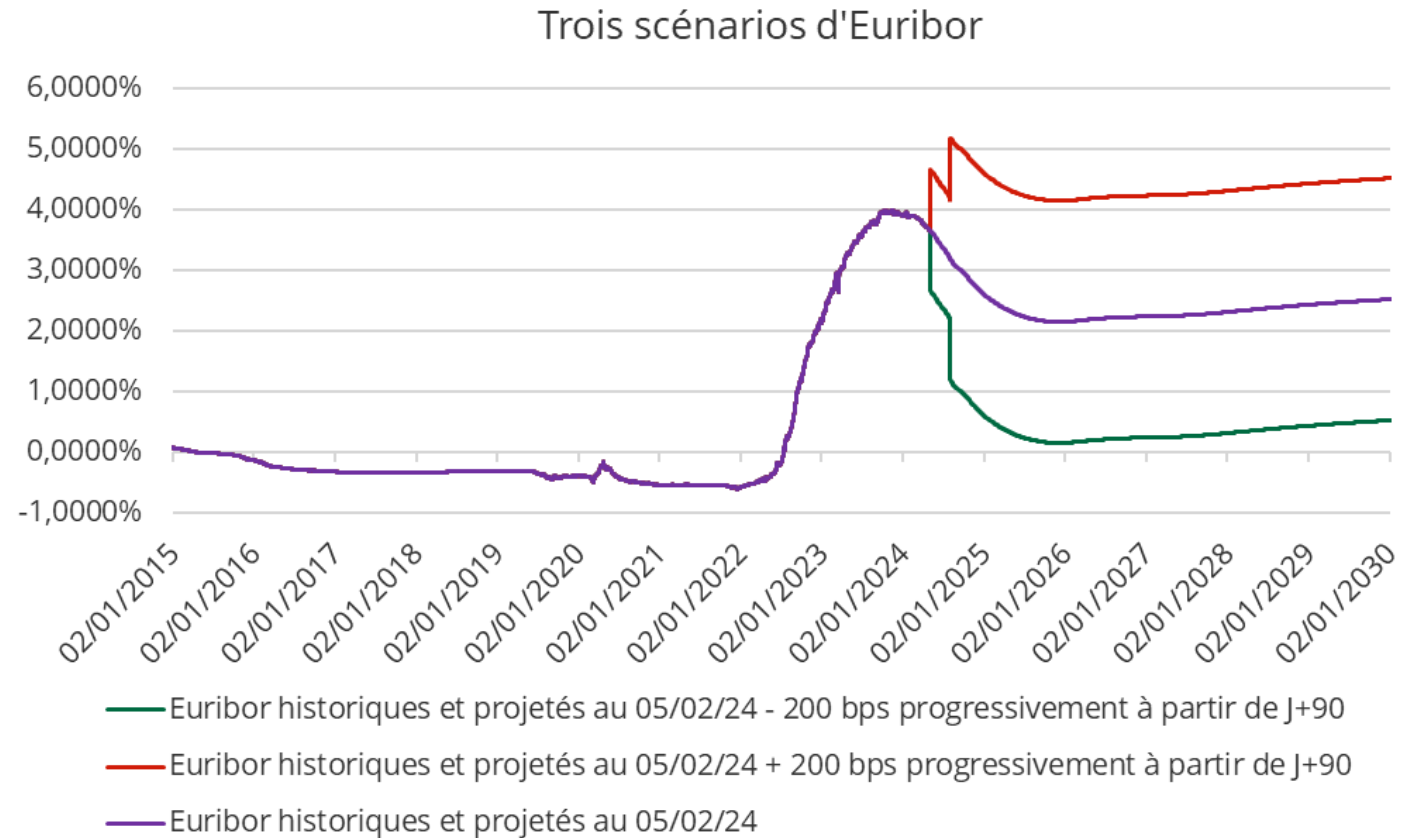
Prime lissée	0,66%
--------------	-------

Total à payer	1 050 700
---------------	-----------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

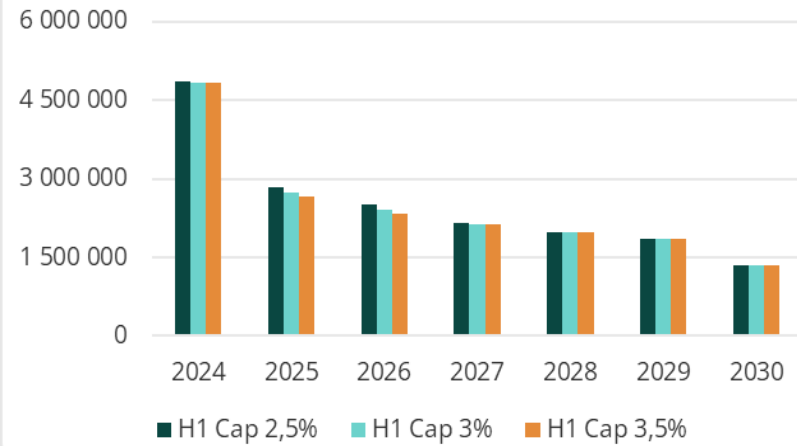
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2024**.

Elles incluent la marge de crédit de **2,50%** (Tranche A), la marge de crédit de **3,00%** (Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

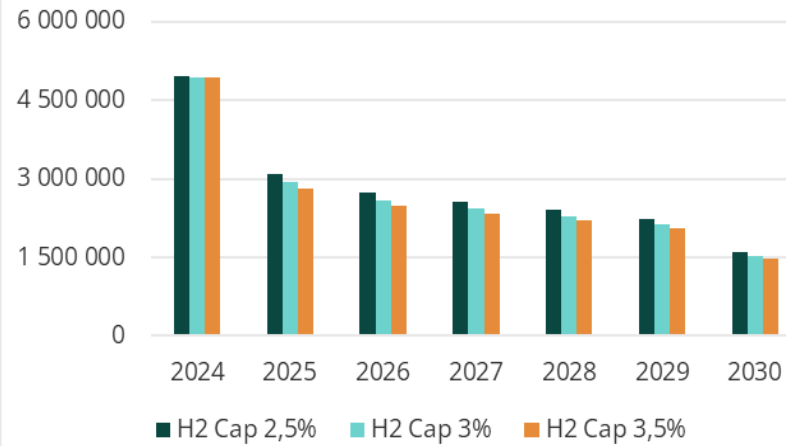


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

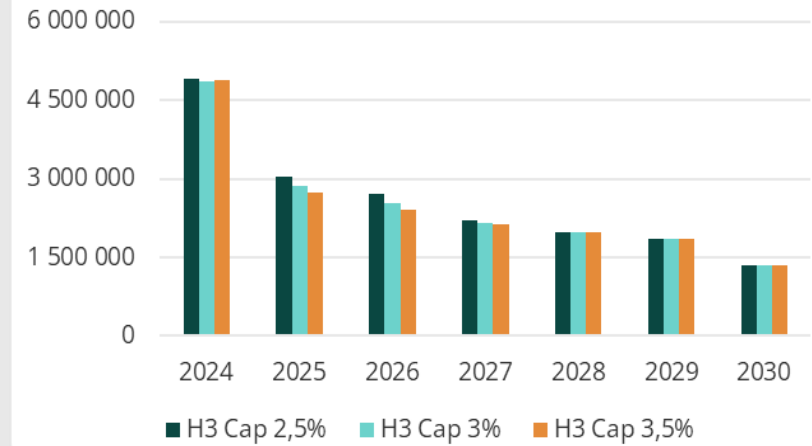
STRATEGIE H1



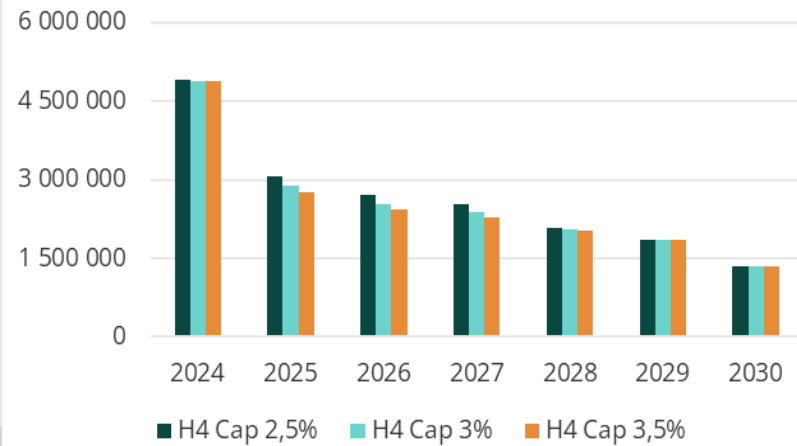
STRATEGIE H2



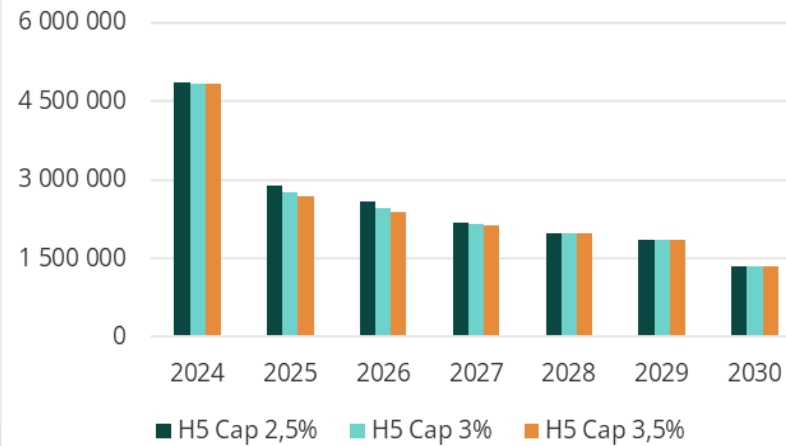
STRATEGIE H3



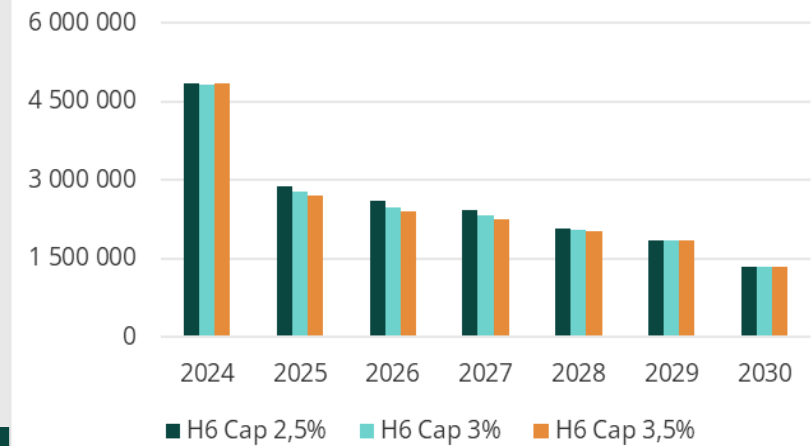
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

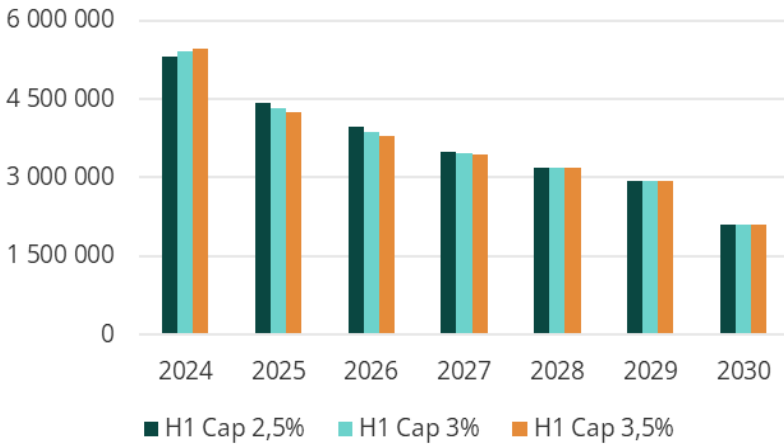


STRATEGIE H6

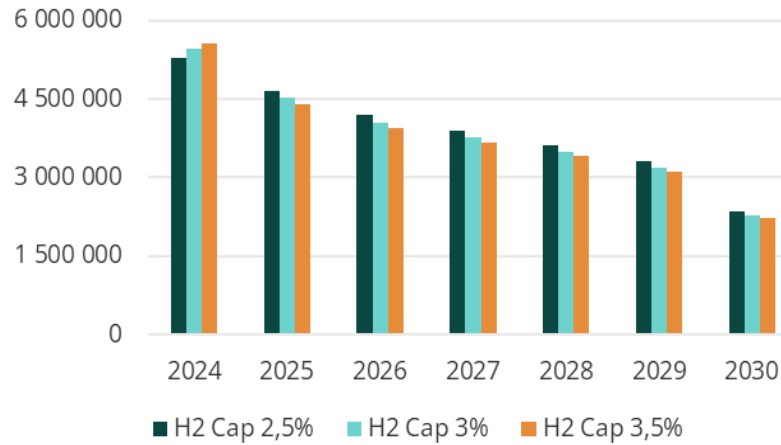


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

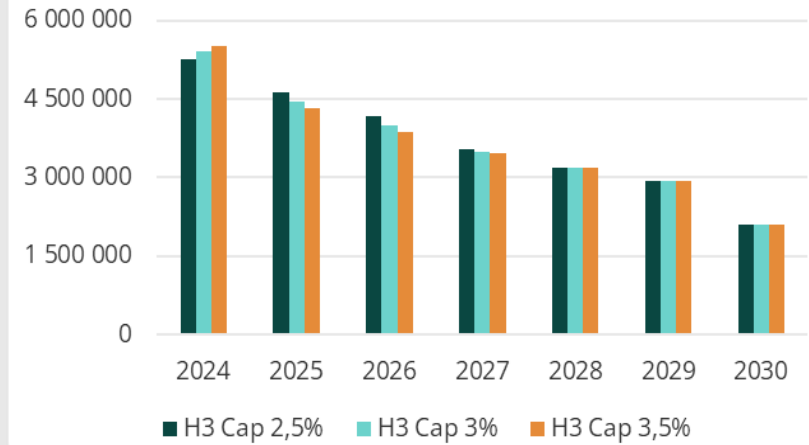
STRATEGIE H1



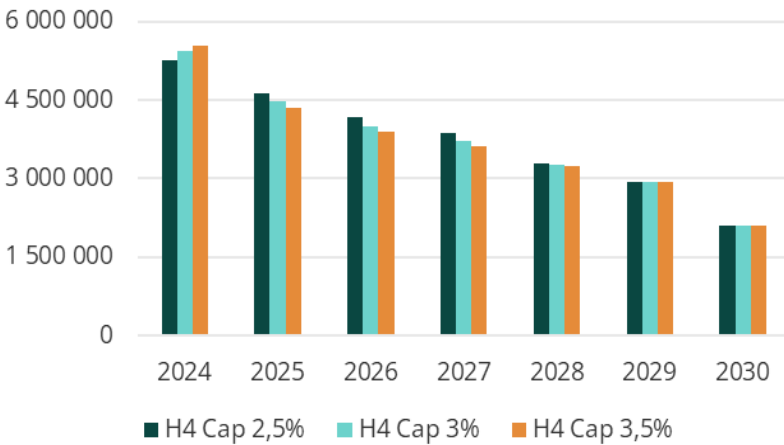
STRATEGIE H2



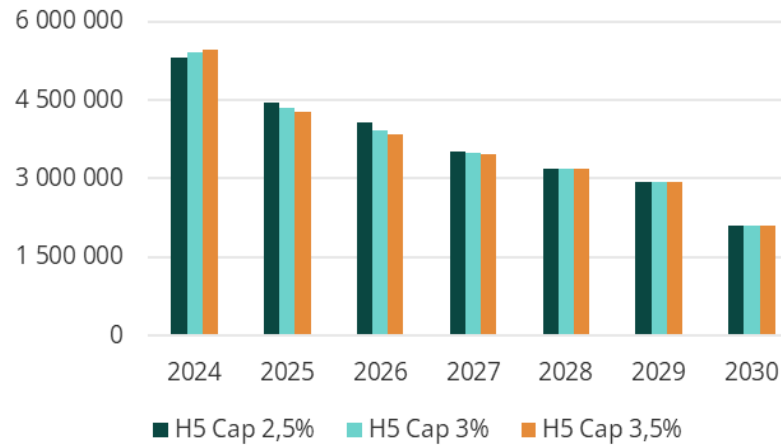
STRATEGIE H3



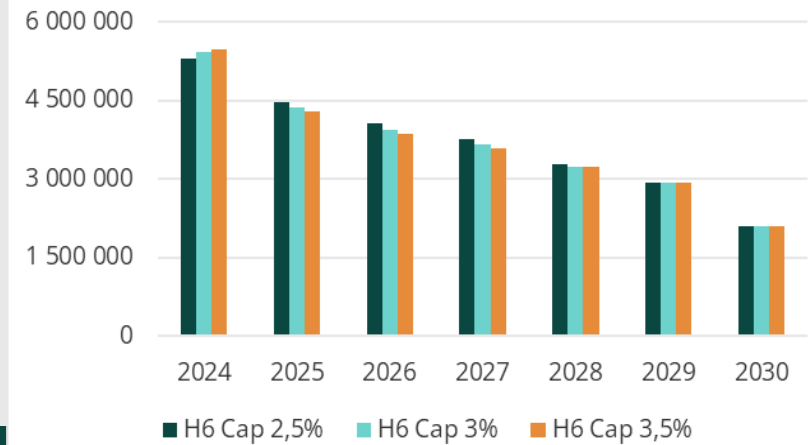
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

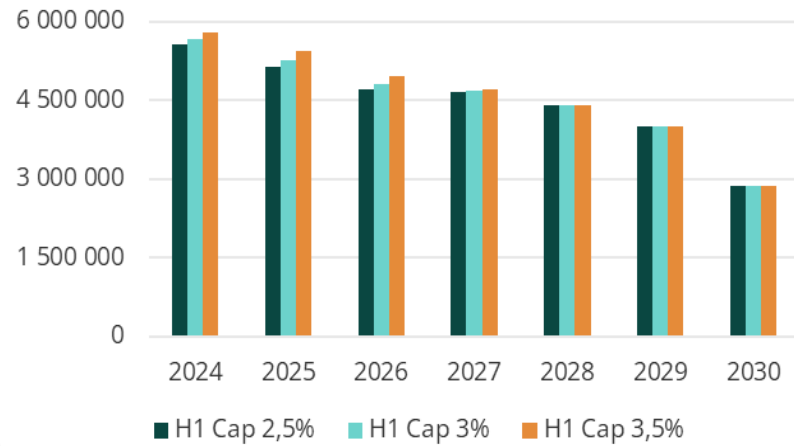


STRATEGIE H6

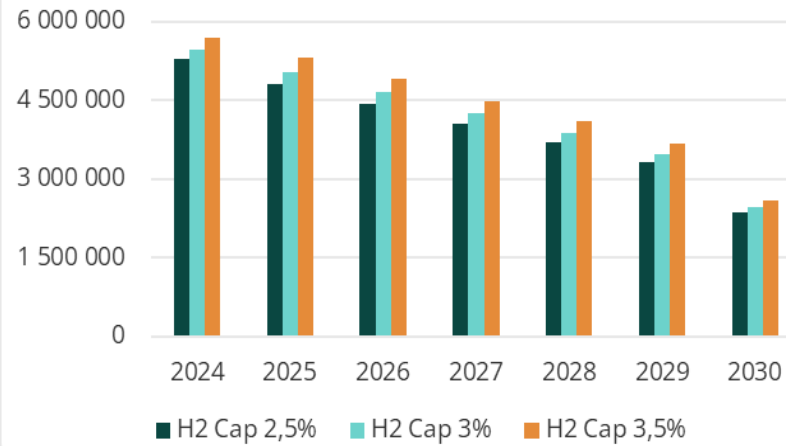


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

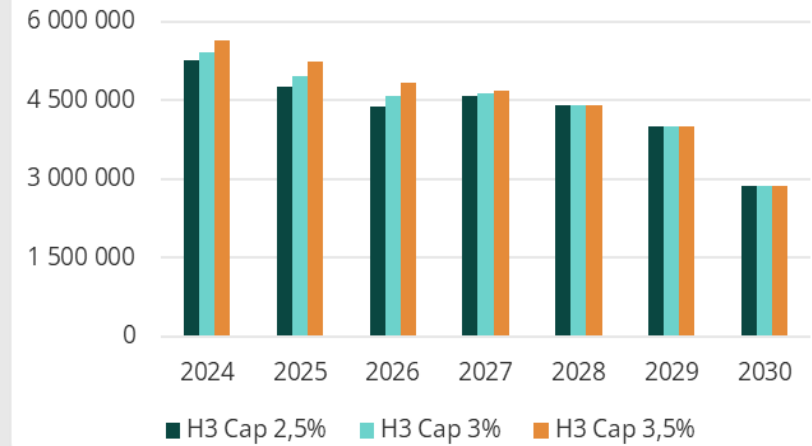
STRATEGIE H1



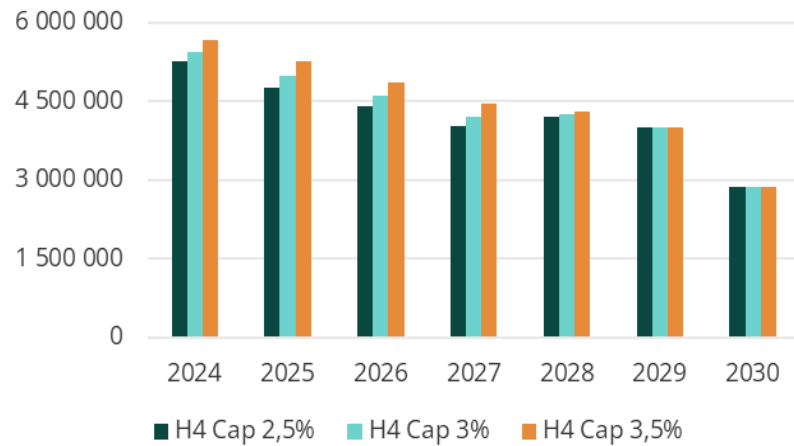
STRATEGIE H2



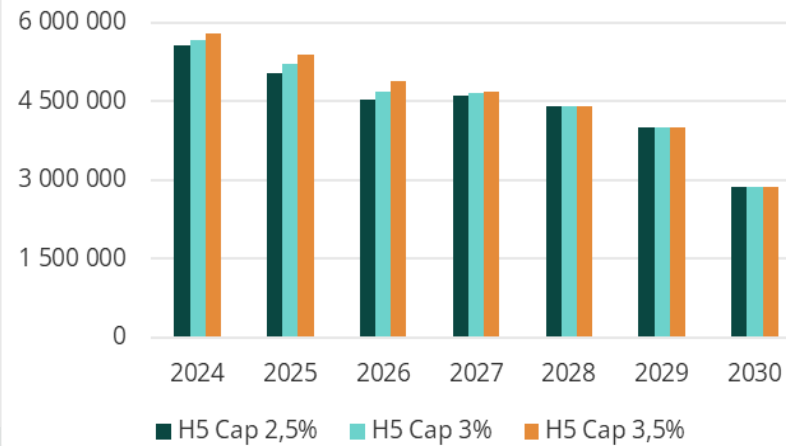
STRATEGIE H3



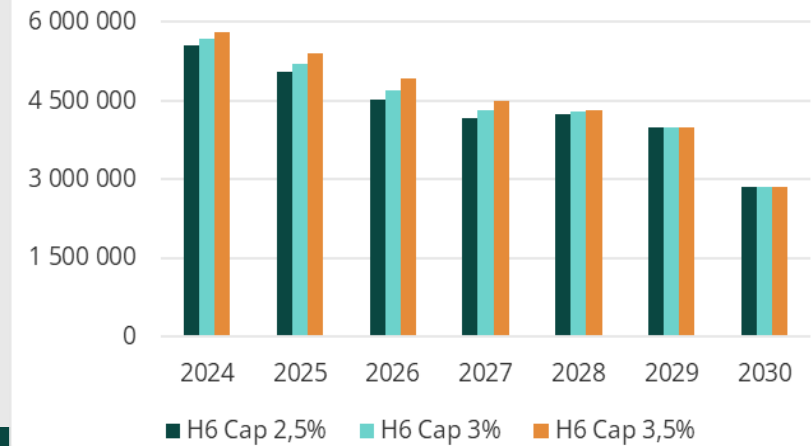
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

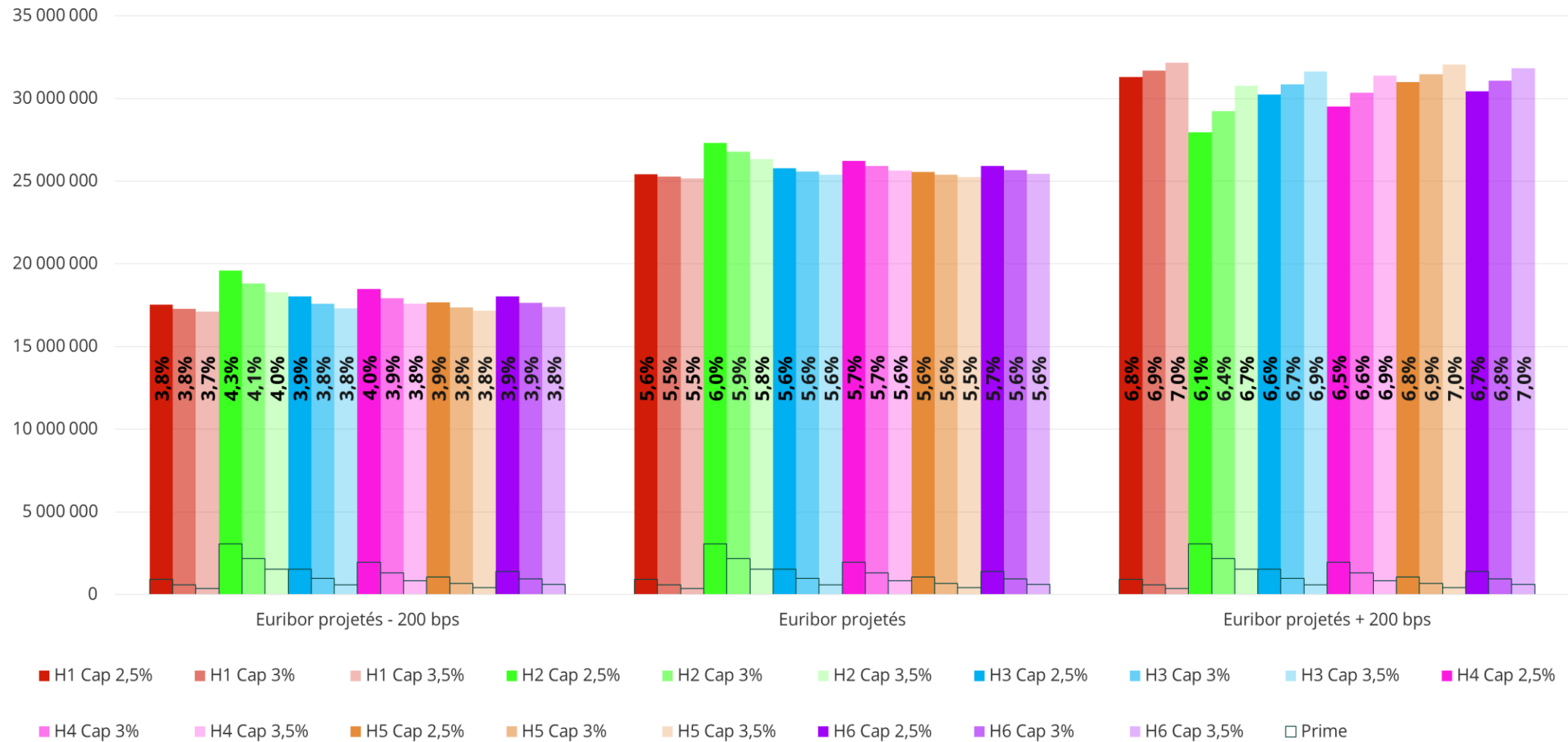


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

		STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
		H1 Cap 2,5%	H1 Cap 3%	H1 Cap 3,5%	H2 Cap 2,5%	H2 Cap 3%	H2 Cap 3,5%	H3 Cap 2,5%	H3 Cap 3%	H3 Cap 3,5%
Euribor projetés - 200 bps Euribor projetés Euribor projetés + 200 bps	Euribor projetés - 200 bps	17 542 401	17 275 659	17 111 918	19 590 653	18 805 983	18 278 514	18 041 353	17 596 083	17 322 414
	Euribor projetés	25 418 868	25 292 393	25 179 673	27 322 052	26 788 703	26 346 269	25 790 294	25 578 803	25 390 169
	Euribor projetés + 200 bps	31 307 501	31 678 966	32 153 431	27 944 663	29 231 238	30 775 013	30 226 179	30 844 587	31 634 595

		STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
		H4 Cap 2,5%	H4 Cap 3%	H4 Cap 3,5%	H5 Cap 2,5%	H5 Cap 3%	H5 Cap 3,5%	H6 Cap 2,5%	H6 Cap 3%	H6 Cap 3,5%
Euribor projetés - 200 bps Euribor projetés Euribor projetés + 200 bps	Euribor projetés - 200 bps	18 476 553	17 927 383	17 579 114	17 680 001	17 372 959	17 182 718	18 029 201	17 638 359	17 387 818
	Euribor projetés	26 225 494	25 910 103	25 646 869	25 556 468	25 389 693	25 250 473	25 905 668	25 655 093	25 455 573
	Euribor projetés + 200 bps	29 502 002	30 342 861	31 384 619	31 002 693	31 463 649	32 041 404	30 424 392	31 062 627	31 841 163

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A1		Tranche B1		TOTAL DETTE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	
10/10/2023	12/10/2023	29/12/2023	29/12/2023	0	35 000 000	0	50 000 000	85 000 000
27/12/2023	29/12/2023	28/03/2024	28/03/2024	0	35 000 000	0	50 000 000	85 000 000
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	0	35 000 000	0	50 000 000	85 000 000
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	0	35 000 000	0	50 000 000	85 000 000
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	3 200 000	31 800 000	0	50 000 000	81 800 000
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	0	31 800 000	0	50 000 000	81 800 000
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	3 200 000	28 600 000	0	50 000 000	78 600 000
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	0	28 600 000	0	50 000 000	78 600 000
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	3 200 000	25 400 000	0	50 000 000	75 400 000
29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	0	25 400 000	0	50 000 000	75 400 000
27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	3 200 000	22 200 000	0	50 000 000	72 200 000
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	0	22 200 000	0	50 000 000	72 200 000
28/09/2026	30/09/2026	31/12/2026	31/12/2026	3 200 000	19 000 000	0	50 000 000	69 000 000
29/12/2026	31/12/2026	31/03/2027	31/03/2027	0	19 000 000	0	50 000 000	69 000 000
25/03/2027	31/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	3 200 000	15 800 000	0	50 000 000	65 800 000

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A1		Tranche B1		TOTAL DETTE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	0	15 800 000	0	50 000 000	65 800 000
28/09/2027	30/09/2027	31/12/2027	31/12/2027	3 200 000	12 600 000	0	50 000 000	62 600 000
29/12/2027	31/12/2027	31/03/2028	31/03/2028	0	12 600 000	0	50 000 000	62 600 000
29/03/2028	31/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	3 200 000	9 400 000	0	50 000 000	59 400 000
28/06/2028	30/06/2028	29/09/2028	29/09/2028	0	9 400 000	0	50 000 000	59 400 000
27/09/2028	29/09/2028	29/12/2028	29/12/2028	3 200 000	6 200 000	0	50 000 000	56 200 000
27/12/2028	29/12/2028	29/03/2029	29/03/2029	0	6 200 000	0	50 000 000	56 200 000
27/03/2029	29/03/2029	29/06/2029	29/06/2029	3 200 000	3 000 000	0	50 000 000	53 000 000
27/06/2029	29/06/2029	28/09/2029	28/09/2029	0	3 000 000	0	50 000 000	53 000 000
26/09/2029	28/09/2029	31/12/2029	31/12/2029	3 000 000	0	0	50 000 000	50 000 000
27/12/2029	31/12/2029	29/03/2030	29/03/2030	0	0	0	50 000 000	50 000 000
27/03/2030	29/03/2030	28/06/2030	28/06/2030	0	0	0	50 000 000	50 000 000
26/06/2030	28/06/2030	30/09/2030	30/09/2030	0	0	0	50 000 000	50 000 000
26/09/2030	30/09/2030	31/12/2030	31/12/2030	0	0	50 000 000	0	0

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6	H7
10/10/2023	12/10/2023	29/12/2023	29/12/2023	0	0	0	0	0	0	0	0
27/12/2023	29/12/2023	28/03/2024	28/03/2024	0	0	0	0	0	0	0	0
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	51 000 000	51 000 000	85 000 000	85 000 000	85 000 000	51 000 000	51 000 000	51 000 000
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	51 000 000	51 000 000	85 000 000	85 000 000	85 000 000	51 000 000	51 000 000	51 000 000
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	49 080 000	49 080 000	81 800 000	81 800 000	81 800 000	49 080 000	49 080 000	49 080 000
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	49 080 000	49 080 000	81 800 000	81 800 000	81 800 000	49 080 000	49 080 000	49 080 000
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	47 160 000	47 160 000	78 600 000	78 600 000	78 600 000	47 160 000	47 160 000	47 160 000
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	47 160 000	47 160 000	78 600 000	78 600 000	78 600 000	62 880 000	62 880 000	62 880 000
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	45 240 000	45 240 000	75 400 000	75 400 000	75 400 000	60 320 000	60 320 000	60 320 000
29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	45 240 000	45 240 000	75 400 000	75 400 000	75 400 000	60 320 000	60 320 000	60 320 000
27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	43 320 000	43 320 000	72 200 000	72 200 000	72 200 000	57 760 000	57 760 000	57 760 000
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	43 320 000	43 320 000	72 200 000	72 200 000	72 200 000	57 760 000	57 760 000	57 760 000
28/09/2026	30/09/2026	31/12/2026	31/12/2026	41 400 000	41 400 000	69 000 000	69 000 000	69 000 000	55 200 000	55 200 000	55 200 000
29/12/2026	31/12/2026	31/03/2027	31/03/2027	41 400 000	41 400 000	69 000 000	69 000 000	69 000 000	55 200 000	55 200 000	55 200 000
25/03/2027	31/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	0	0	65 800 000	0	65 800 000	0	52 640 000	52 640 000

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6	H7
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	0	0	65 800 000	0	65 800 000	0	52 640 000	52 640 000
28/09/2027	30/09/2027	31/12/2027	31/12/2027	0	0	62 600 000	0	62 600 000	0	50 080 000	50 080 000
29/12/2027	31/12/2027	31/03/2028	31/03/2028	0	0	62 600 000	0	62 600 000	0	50 080 000	50 080 000
29/03/2028	31/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	0	0	59 400 000	0	0	0	0	47 520 000
28/06/2028	30/06/2028	29/09/2028	29/09/2028	0	0	59 400 000	0	0	0	0	47 520 000
27/09/2028	29/09/2028	29/12/2028	29/12/2028	0	0	56 200 000	0	0	0	0	44 960 000
27/12/2028	29/12/2028	29/03/2029	29/03/2029	0	0	56 200 000	0	0	0	0	44 960 000
27/03/2029	29/03/2029	29/06/2029	29/06/2029	0	0	53 000 000	0	0	0	0	0
27/06/2029	29/06/2029	28/09/2029	28/09/2029	0	0	53 000 000	0	0	0	0	0
26/09/2029	28/09/2029	31/12/2029	31/12/2029	0	0	50 000 000	0	0	0	0	0
27/12/2029	31/12/2029	29/03/2030	29/03/2030	0	0	50 000 000	0	0	0	0	0
27/03/2030	29/03/2030	28/06/2030	28/06/2030	0	0	50 000 000	0	0	0	0	0
26/06/2030	28/06/2030	30/09/2030	30/09/2030	0	0	50 000 000	0	0	0	0	0
26/09/2030	30/09/2030	31/12/2030	31/12/2030	0	0	0	0	0	0	0	0

Etapes suivantes

Finaliser un choix de stratégie et lancer l'appel d'offres avec les banques.

Choisir la banque de couverture et travailler sur la documentation et les lignes de risque.

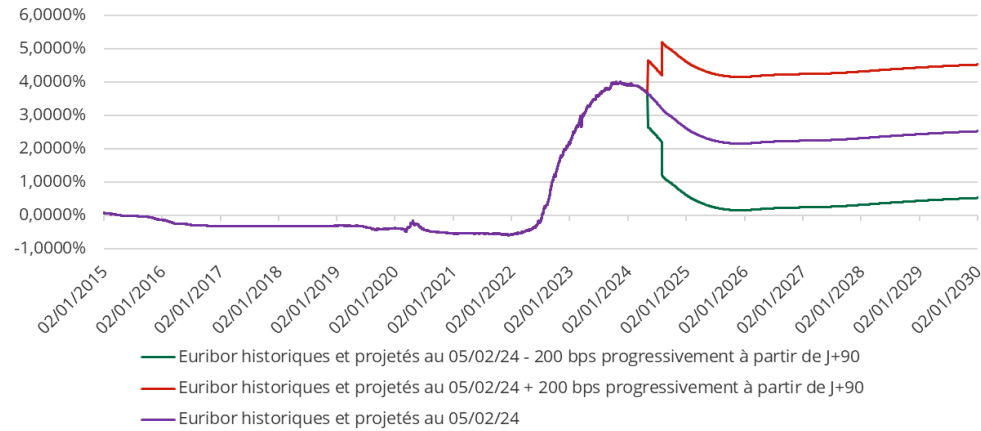
Organiser la transaction.

Annexes

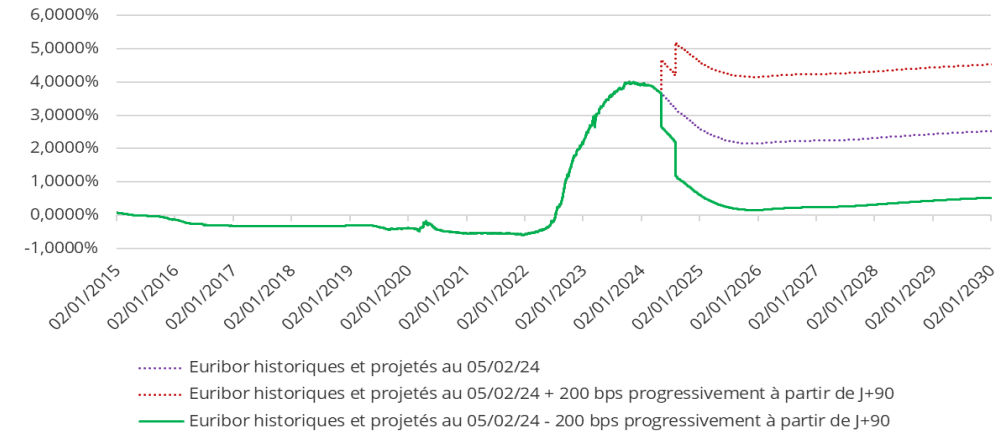
- Courbes des Euribor utilisées pour les simulations de frais financiers
- Clauses contractuelles
- Fiches produits

Courbes des Euribor utilisées pour les simulations de frais financiers

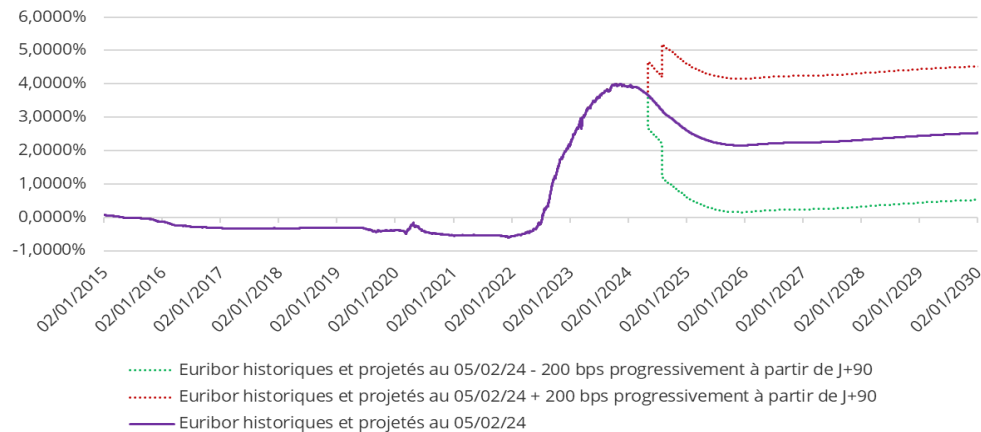
Trois scénarios d'Euribor



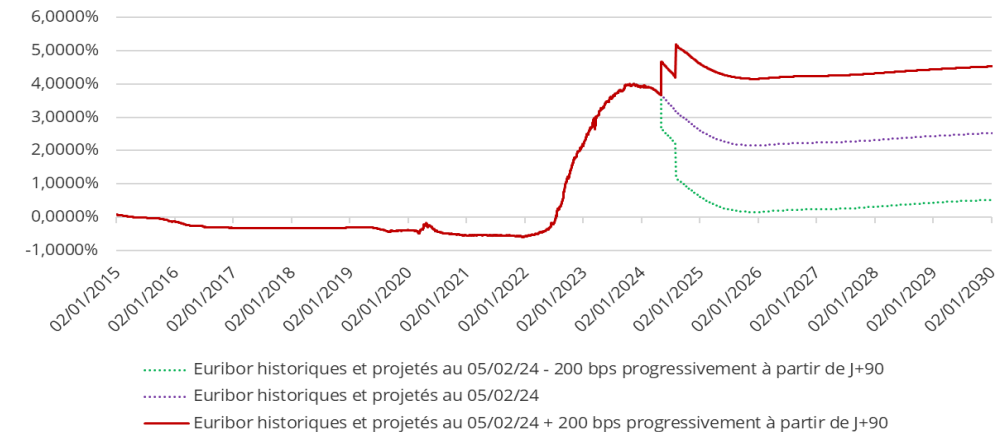
Courbe des Euribor projetés - 200 bps



Courbe des Euribor projetés



Courbe des Euribor projetés + 200 bps



Clauses contractuelles

Financement

Daté : 12 octobre 2023

FM/133059-00001/CTM/IVAP

L_LIVE_EMEA2:102210929v9

Contrat de Prêt Senior

entre

ALPHABET INVESTISSEMENT
en qualité d'Emprunteur A et de Caution

BANQUE PALATINE
en qualité d'Arrangeur

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
en qualité d'Arrangeur et de Coordinateur ESG

LA BANQUE POSTALE
en qualité d'Arrangeur

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ALPES PROVENCE
en qualité d'Arrangeur, d'Agent et d'Agent des Sûretés

et

LES ENTITÉS DONT LA LISTE FIGURE EN 0
en qualité de Prêteurs Initiaux

d'un montant maximal global de 85.000.000 EUR relatif notamment
au financement partiel de l'acquisition de la société CBA Informatique
Libérale et de la société Paramedica.

2.1 Crédit d'Acquisition et de Refinancement

Sous réserve des termes et conditions du Contrat, les Prêteurs Senior consentent à l'Emprunteur A, le Crédit d'Acquisition et de Refinancement d'un montant global maximum égal à la somme des Engagements au titre de la Tranche A1 et de la Tranche B1, soit 85.000.000 EUR à la Date de Signature.

2.2 Confirmation du Crédit d'Investissements Non Confirmé

(A) L'Emprunteur A pourra, au moyen d'une ou plusieurs demande(s) de confirmation substantiellement conforme(s) au modèle figurant en Annexe 12 (une « **Demande de Confirmation** ») adressée(s) aux Prêteurs Senior par l'intermédiaire de l'Agent, au moins 25 Jours Ouvrés (ou 30 Jours Ouvrés, s'agissant d'une Demande de Confirmation reçue pendant le mois d'août) avant la date à laquelle l'Emprunteur A envisage d'obtenir la confirmation de tout ou partie du Crédit d'Investissements Non Confirmé (une « **Date de Confirmation** ») :

- (1) informer les Prêteurs Senior de son intention d'obtenir la mise à disposition de tout ou partie du Crédit d'Investissements Non Confirmé, en indiquant le montant envisagé (le « **Montant de Confirmation Sollicité** ») ; et
- (2) demander à chaque Prêteur Senior de souscrire à tout ou partie du Montant de Confirmation Sollicité,

étant précisé qu'il ne pourra être émis plus de cinq (5) Demandes de Confirmation.

(B) Chaque Demande de Confirmation sera irrévocable et ne sera considérée comme dûment complétée qu'à condition qu'elle mentionne expressément :

- (1) l'Emprunteur concerné ;
- (2) le Montant de Confirmation Sollicité, lequel devra :
 - (a) être d'un montant minimum de 2.000.000 EUR ;
 - (b) ne pas excéder, en cumulé le cas échéant avec la somme des Montants Confirmés Définitifs au titre du Crédit d'Investissements Non Confirmé, le montant de 30.000.000 EUR (le « **Montant Maximum à Confirmer** ») à la Date de Confirmation ;
- (3) la Date de Confirmation, ne pouvant pas être postérieure à la troisième date anniversaire de la Date de Signature ;

Clauses contractuelles

Financement

« **Tranche A1** » désigne la tranche A1 du Crédit d'Acquisition et de Refinancement d'un montant maximum en principal de 35.000.000 EUR.

« **Tranche A2** » désigne la tranche amortissable d'un Montant Confirmé Définitif et de tout Tirage au titre de celui-ci, d'un montant maximum à déterminer conformément aux stipulations de l'Article 2.2.

« **Tranche B1** » désigne la tranche B1 du Crédit d'Acquisition et de Refinancement d'un montant maximum en principal de 50.000.000 EUR.

« **Tranche B2** » désigne la tranche remboursable *in fine* d'un Montant Confirmé Définitif et de tout Tirage au titre de celui-ci, d'un montant maximum à déterminer conformément aux stipulations de l'Article 2.2.

4.4 Nombre de Tirages maximum

- (A) Le Crédit d'Acquisition et de Refinancement fera l'objet d'un Tirage unique.
- (B) À aucun moment le nombre de Tirages en cours au titre du Crédit d'Investissements Non Confirmé sous réserve de sa confirmation conformément aux stipulations de l'Article 2.2, ne pourra être supérieur à dix (10).

Clauses contractuelles

Remboursement

6.1 Remboursement normal du Prêt d'Acquisition et de Refinancement

(A) L'Emprunteur A remboursera la Tranche A1 à hauteur des montants et aux dates, stipulés dans l'échéancier ci-dessous.

Date de Remboursement de la Tranche A1	Principal Dû (EUR)
30 septembre 2024	3.200.000
31 mars 2025	3.200.000
30 septembre 2025	3.200.000
31 mars 2026	3.200.000
30 septembre 2026	3.200.000
31 mars 2027	3.200.000
30 septembre 2027	3.200.000
31 mars 2028	3.200.000
30 septembre 2028	3.200.000
31 mars 2029	3.200.000
Date de Remboursement Finale de la Tranche A, soit le 30 septembre 2029	3.000.000

- (B) L'Emprunteur A remboursera la Tranche B1 en une seule fois à la Date de Remboursement de la Tranche B1, soit le 30 septembre 2030.
- (C) Tout montant du Prêt d'Acquisition et de Refinancement remboursé le sera à titre définitif.

6.2 Remboursement normal des Tirages au titre du Crédit d'Investissements Non Confirmé

- (A) L'ensemble des Tirages effectués au titre de la Tranche A2 d'un Montant Confirmé Définitif sera consolidé à une date stipulée dans la Demande de Confirmation y afférente (une « **Date de Consolidation** »). Le montant ainsi consolidé sera remboursé à partir de la Date de Consolidation considérée en échéances semestrielles ou annuelles d'un montant égal conformément à l'échéancier stipulé dans la Demande de Confirmation y afférente.
- (B) L'Emprunteur concerné remboursera la Tranche B2 de tout Tirage au titre d'un Montant Confirmé Définitif en une seule fois à la Date de Remboursement de la Tranche B2.
- (C) Tout montant d'un Tirage au titre du Crédit d'Investissements Non Confirmé remboursé le sera à titre définitif.

Clauses contractuelles

Intérêts

10. Intérêts

10.1 Calcul des intérêts

- (A) Le taux servant de base au calcul des intérêts courus sur chaque Prêt Senior pour toute Période d'Intérêts, sera le taux annuel, exprimé en pourcentage, égal à la somme :

- (1) de la Marge applicable ; et
- (2) de l'EURIBOR pour la Période d'Intérêts en question.

- (B) Les intérêts au titre des Prêts Senior seront calculés par référence à des Périodes d'Intérêts successives déterminées conformément aux stipulations de l'Article 11.1.

- (C) Les intérêts seront calculés par l'Agent sur la base (1) du nombre exact de jours écoulés au cours de la Période d'Intérêts concernée (le premier jour de chaque Période d'Intérêts étant inclus et le dernier jour exclu) divisé par trois cent soixante (360) et, (2) de l'encours du Prêt Senior concerné au premier jour de la Période d'Intérêts considérée.

« **Marge Initiale** » désigne :

- (A) en ce qui concerne la Tranche A1, 2,50 % par an ;
- (B) en ce qui concerne la Tranche B1, 3,00 % par an ; et
- (C) en ce qui concerne chaque Tranche d'un Montant Confirmé Définitif, le taux annuel déterminé conformément à l'Article 2.2.

« **EURIBOR** » désigne :

- (A) le Taux Écran applicable, à 11h00 (heure de Bruxelles), le Jour de Fixation, pour des dépôts en Euro d'une durée équivalente à celle de la Période d'Intérêts considérée ; ou
- (B) tel qu'autrement déterminé conformément à l'Article 12.1,

et si, dans les deux cas, ce taux est inférieur à zéro, l'EURIBOR sera considéré comme égal à zéro.

11. Périodes d'Intérêts

11.1 Choix des Périodes d'Intérêts

- (A) La première Période d'Intérêts relative à un Prêt Senior aura une durée convenue entre l'Agent et l'Emprunteur A.
- (B) Après la première Période d'Intérêts, l'Emprunteur concerné indiquera la Période d'Intérêts choisie pour un Prêt Senior dans une Notification de Période d'Intérêts.
- (C) Sous réserve des autres stipulations du présent Article 11.1, l'Emprunteur concerné pourra choisir pour un Prêt Senior une Période d'Intérêts d'une durée de 3 ou 6 mois, étant toutefois précisé que l'Emprunteur concerné devra choisir la même Période d'Intérêts pour chaque Tranche d'un Tirage.
- (D) Toute Notification de Période d'Intérêts est irrévocable et devra être adressée par l'Emprunteur concerné à l'Agent, au plus tard à 11h00, 5 Jours Ouvrés avant le dernier jour de la Période d'Intérêts en cours.
- (E) Si une Notification de Période d'Intérêts n'est pas adressée à l'Agent conformément au paragraphe (D) ci-dessus, la Période d'Intérêts concernée aura une durée de 3 mois ou, le cas échéant, une durée permettant le respect des stipulations du paragraphe (F) ci-dessous.

Ratio de Levier (« R1 ») Niveau	Tranche A1 Marge applicable (%)	Tranche B1 Marge applicable (%)
R1 ≥ à 3,50x	2,50%	3,00%
R1 < à 3,50x et ≥ à 3,00x	2,25%	2,75%
R1 < à 3,00x et ≥ à 2,50x	2,00%	2,50%
R1 < à 2,50x	1,75%	2,25%

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

23.20 Contrats de Couverture

- (A) L'Emprunteur A s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture dans les 6 mois de la Date de Réalisation, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur A contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois ou de l'EURIBOR 6 mois de plus de 1,00 % par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts pour laquelle un taux EURIBOR a été fixé, pour une durée minimum de 3 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à 60 % du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, étant précisé qu'en cas de remboursement anticipé partiel du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, à l'issue duquel le montant notionnel couvert par le(s) Contrat(s) de Couverture serait supérieur à 100% du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, l'Emprunteur A devra réduire, dans les meilleurs délais, le montant notionnel couvert par le(s) Contrat(s) de Couverture à due concurrence.
- (B) La résiliation du/des Contrat(s) de Couverture se fera conformément aux stipulations du/desdits Contrats de Couverture et pourra se traduire par le paiement d'un solde de résiliation en faveur ou en défaveur de l'Emprunteur A.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

(D) Défaut croisé :

- (1) Le défaut de paiement de toute somme due au titre de toute Dette Financière (autre que les Crédits Senior ou une Dette Financière due à un Prêteur Senior) contractée par une Société du Groupe à l'échéance prévue ou à l'issue de tout délai de grâce applicable, dans la mesure où le montant global desdites Dettes Financières impayées est supérieur à 250.000 EUR ;
- (2) Le défaut de paiement de toute somme due au titre de toute Dette Financière due à un Prêteur Senior (autre que les Crédits Senior) contractée par une Société du Groupe à l'échéance prévue, sauf si le défaut est uniquement dû à une erreur administrative ou à une Interruption des Systèmes de Paiement et que la Société du Groupe concernée remédie à ce défaut dans les 3 Jours Ouvrés suivant l'échéance normale ;
- (3) La survenance d'un cas d'exigibilité anticipée (autre qu'un défaut de paiement) ou la déchéance du terme, au titre de toute Dette Financière (autre que les Crédits Senior ou une Dette Financière due à un Prêteur Senior) contractée par une Société du Groupe, dans la mesure où le montant unitaire ou cumulé des Dettes Financières susceptibles d'être déclarées exigibles par anticipation ou devenues exigibles par anticipation, est supérieur à 500.000 EUR et sauf contestation de bonne foi ;
- (4) La survenance d'un cas d'exigibilité anticipée (autre qu'un défaut de paiement) ou la survenance de la déchéance du terme, au titre de toute Dette Financière due à un Prêteur Senior (autre que les Crédits Senior) contractée par une Société du Groupe ;
- (5) Le défaut de paiement, au titre de toute dette (autre qu'une Dette Financière) certaine et exigible contractée par une Société du Groupe à l'échéance prévue ou à l'issue de tout délai de grâce applicable, dans la mesure où le montant global desdites dettes est supérieur à 1.000.000 EUR et sauf contestation de

bonne foi de l'exigibilité de ce montant dans le cadre d'un règlement amiable ou devant un tribunal.

Fiches produits

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

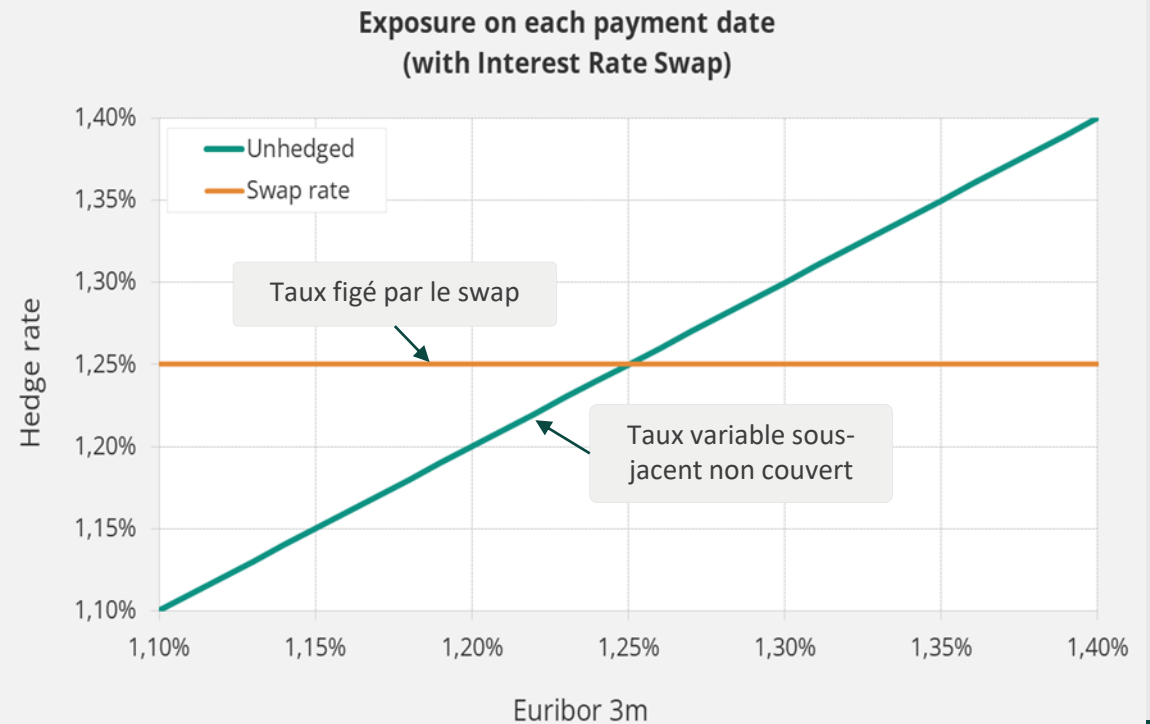
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucllement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucllement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

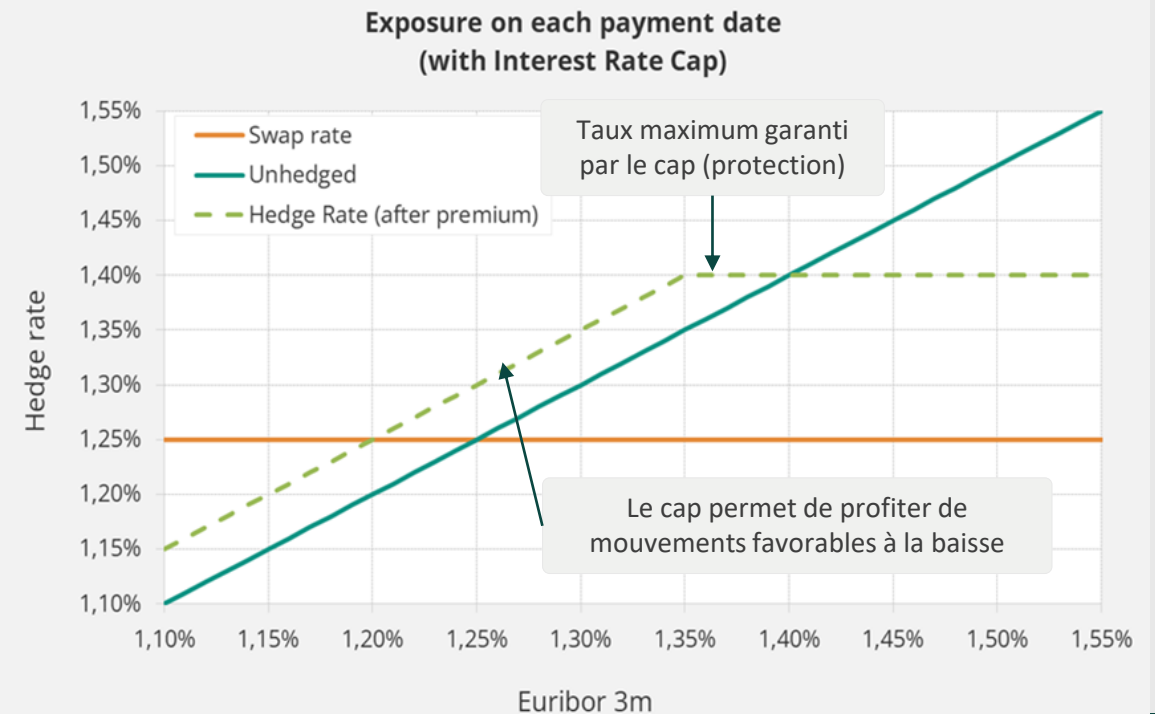
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable.

La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

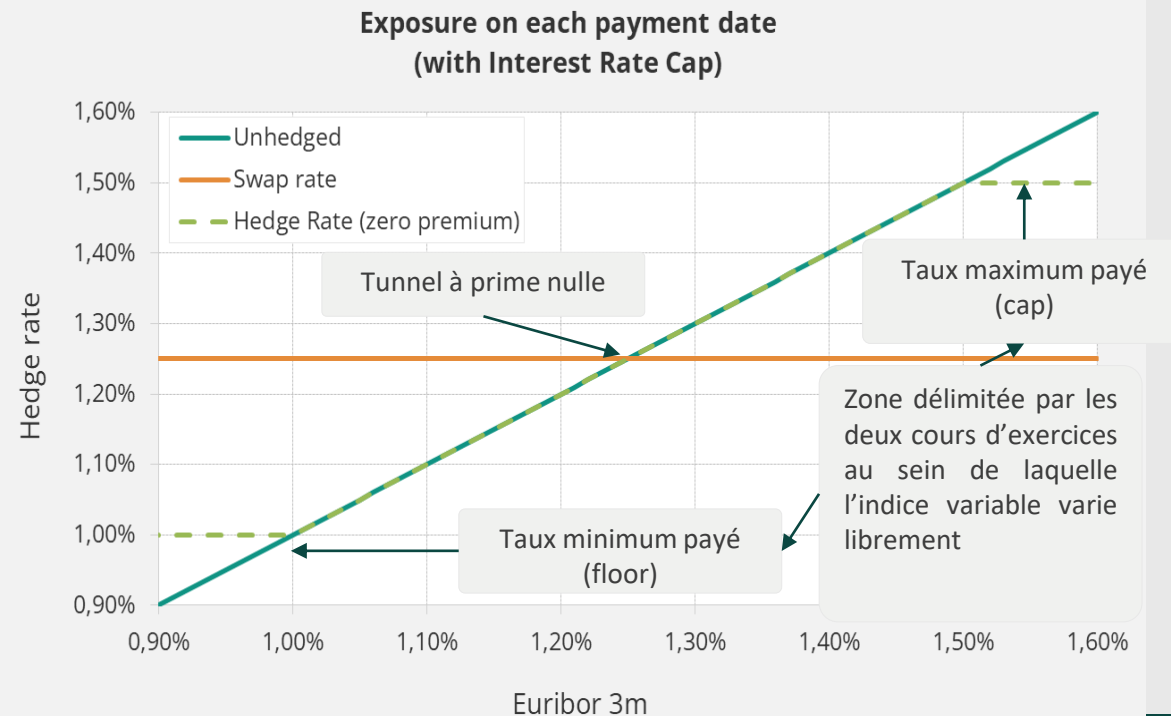
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

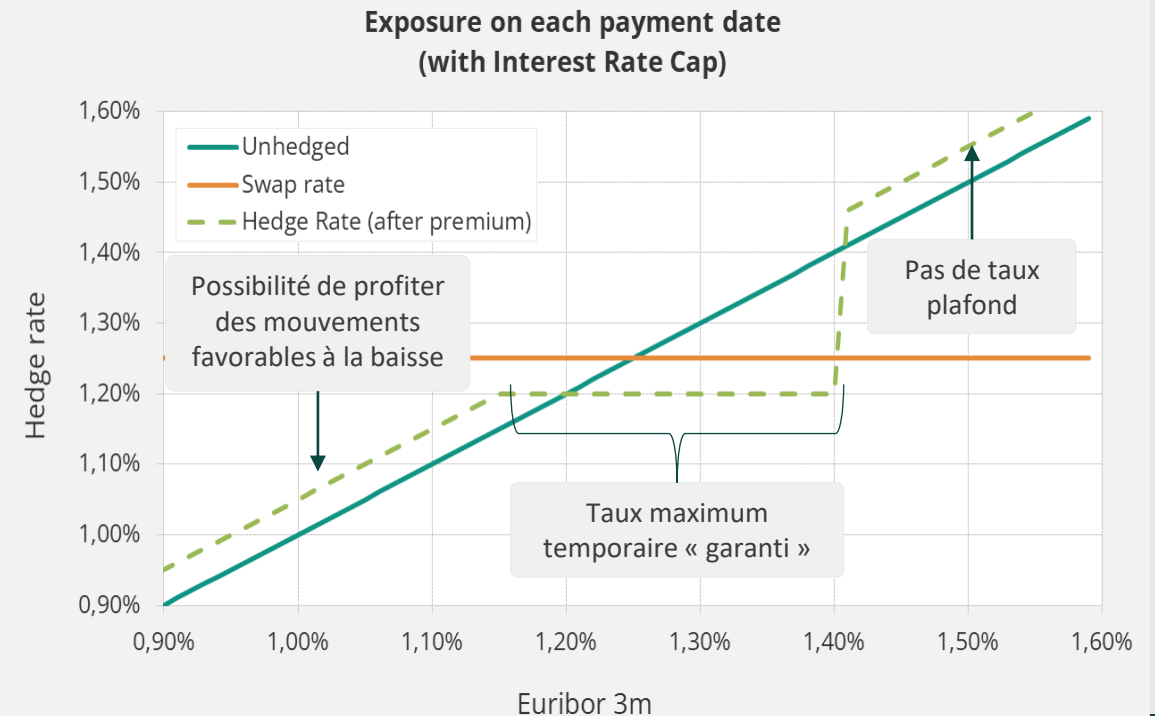
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant de plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

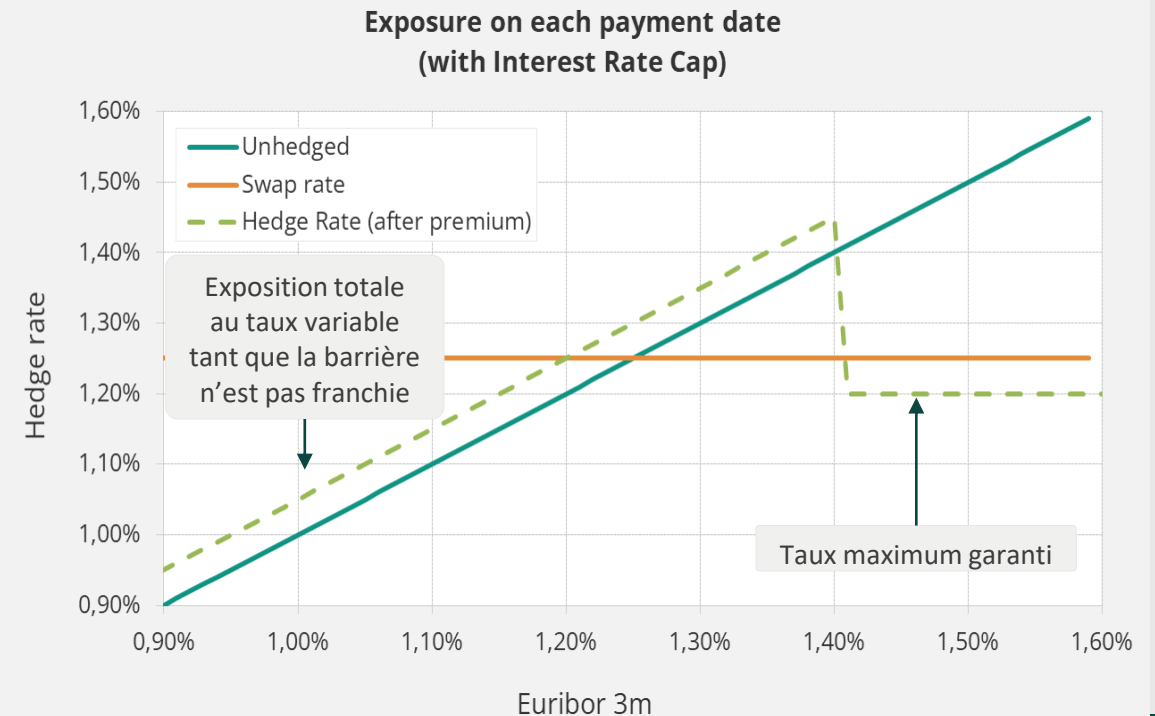
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

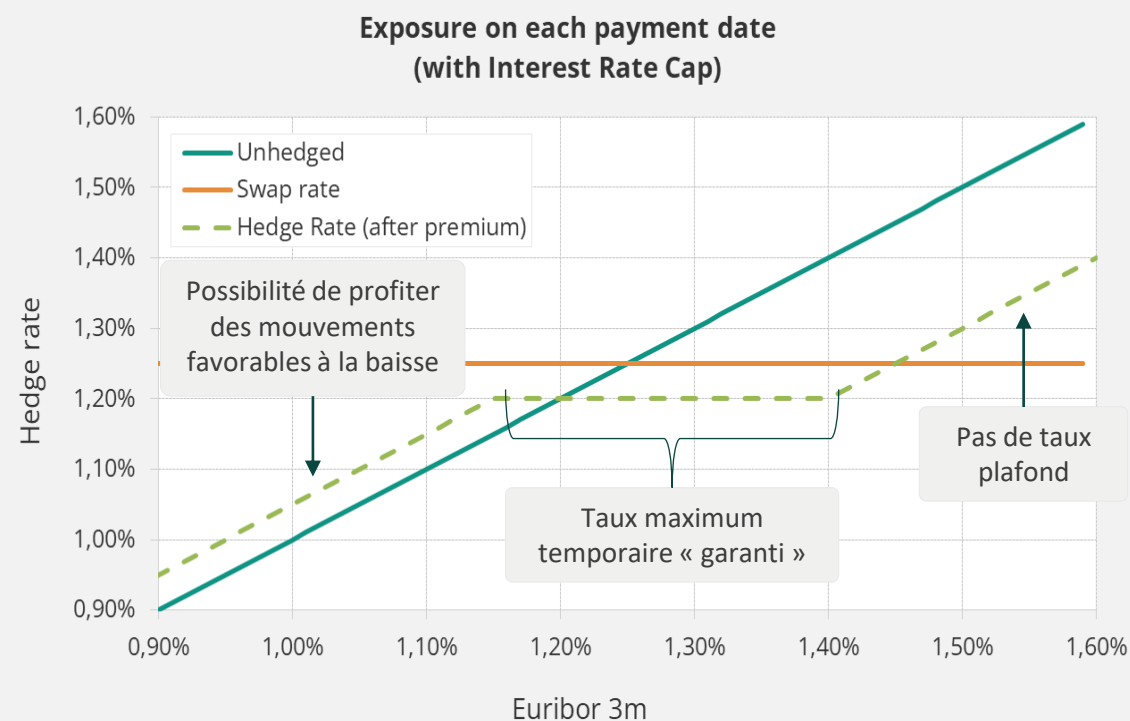
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.